

Outre-mer : mettre les moyens pour enclencher la transition énergétique



© Graphithèque

Revoir les objectifs de transition énergétique et renforcer la gouvernance, c'est ce que propose le groupe de travail sur la Stratégie énergie climat déclinée aux outre-mers. La loi actuelle prévoit que ces territoires, très dépendants des énergies fossiles, atteignent, dès 2030, l'autonomie énergétique et un mix électrique 100 % renouvelable. Si le second objectif est atteignable à cet horizon, en s'appuyant notamment sur les bioliquides, le premier est davantage envisageable à l'horizon 2050, estime le groupe de travail.

Ce dernier préconise donc l'élaboration, pour chacun des territoires non interconnectés, d'un document d'orientation stratégique spécifique (comme les « Futurs énergétiques » de RTE pour la métropole), afin de poser les différents scénarios de transition et d'éclairer les choix politiques. Il préconise, en plus, la constitution d'une « task force » de l'État pour accompagner ces travaux, ainsi que son propre maintien « *afin de disposer d'un canal direct et pérenne sur les problématiques énergétiques des ZNI* ». Les moyens humains attribués à la transition énergétique de ces territoires doivent également être renforcés dans les services de l'État.

Enfin, le groupe de travail préconise de mettre en œuvre un volet sur l'outre-mer dans le Plan géothermie d'ici à la fin de l'année, d'accompagner la structuration des filières biomasse, bois-énergie et CSR et d'accélérer le déploiement du solaire photovoltaïque et thermique.



Sophie Fabrégat, journaliste
Cheffe de rubrique énergie / agroécologie